RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20241218-DEL-24-12-18-11-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/12/2024
Publication : 24/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le douze décembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 34

Quorum : 18

Présents : 16
M. Pascal Thévenot, M. Jean-Pierre Conrié, M. Fréderic Hucheloup, M. Damien Metzlé, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 9
Mme Nathalie Brar-Chauveau à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Johanne Ledanseur à M. Fréderic Hucheloup, Mme Valérie Pécresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Philippe Ferret, M. Arnaud Bertrand à M. Pierre Testu, M. Omar N'Dior à Mme Solange Pétret-Racca, M. Michaël Janot à M. Michel Bucheton, M. Alexandre Richefort à M. Damien Metzlé, M. Franck Thiébaux à M. Pierre-François Brisabois.

Ont quitté la séance et n'ont pas pris part au débat et au vote de cette délibération : 06
Mme Michèle Ménez, Mme Elodie Simoes, M. Olivier Poneau, M. Bruno Drevon, M. Marouen Touibi, Mme Claudine Queyrie (à titre personnel et pour la procuration de Mme Christine Decool),

N'a pas pris part au débat et au votre de cette délibération : 01
Mme Christine Decool.

Absente non représentée pour cette délibération : 01
Mme Magali Lamir.

Absent non représenté : 01
M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : M. Damien Metzlé

Délibération n° DEL-24-12-18-11

Objet : Espadon de Vélizy-Villacoublay - Subvention 2025

Pour toute correspondance :
M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex
Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr
www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° DEL-24-12-18-11

Objet : Espadon de Vélizy-Villacoublay - Subvention 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-7,

VU la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

VU le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes,

VU sa délibération n° DEL-2024-12-18-04 du 18 décembre 2024 approuvant le budget primitif 2025,

VU la demande de subvention de l'association Espadon de Vélizy-Villacoublay pour l'année 2025,

VU la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la Commune et l'association Espadon de Vélizy-Villacoublay,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement réunie en séance le 09 décembre 2024,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 09 décembre 2024,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie réunie en séance le 09 décembre 2024,

CONSIDÉRANT le souhait de la Commune de soutenir le secteur associatif pour mener à bien des actions concourant au développement local,

CONSIDÉRANT que dans ce cadre, pour les années 2022 à 2024, elle a conclu une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Espadon de Vélizy-Villacoublay, renouvelable une fois,

CONSIDÉRANT qu'au regard du degré de réalisation des actions liées aux objectifs impartis, il convient d'attribuer une subvention à l'association pour l'année 2025,

CONSIDÉRANT qu'afin de prévenir tout risque de conflits d'intérêts, M. Marouen Touibi, Mme Michèle Menez, M. Bruno Drevon, Mme Elodie Simoes, M. Olivier Poneau et Mme Queyrie n'ont pas participé aux travaux préparatoires de la délibération, ont quitté la salle de la séance dès l'appel du point à l'ordre du jour et n'ont pas pris part ni aux débats ni au vote, et Mme Christine Decool, n'ayant pas participé aux travaux préparatoires de la délibération,

ENTENDU l'exposé de M. Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 25 voix – Ne prennent pas part au vote : 7 voix, Michèle Ménez, Elodie Simoes, Olivier Poneau, Bruno Drevon, Marouen Touibi, Christine Decool, Claudine Queyrie),

Délibération n° DEL-24-12-18-11

Objet : Espadon de Vélizy-Villacoublay - Subvention 2025

APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 66 000 euros à l'association Espadon de Vélizy-Villacoublay au titre de l'année 2025, conformément au tableau ci-dessous :

Année	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Objet pour lequel la subvention est versée	Montant de la subvention
2025	Espadon de Vélizy-Villacoublay	Association Loi 1901	Sport et Jeunesse	66 000 €

Fait et délibéré en séance le 18 décembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

MAIRIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY (Les Yvelines)

Damien Metzlé
6ème Adjoint au Maire
Secrétaire de séance

MAIRIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY (Les Yvelines)

Pascal Thévenot
Maire